



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

MM. MOCHET Christian et DAUVIER Loïc ne prennent pas part au vote (lien familial)

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	23	0	0	2

2026-10-105 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Avenant à la convention de partenariat pour l'éco pâturage

Rapporteur : Cathy MIOT

L'éco pâturage a été mis en place sur 4 sites sur la commune. L'éleveur, M. MOCHET Philippe, conduit cette démarche d'éco pâturage, ce dernier étant propriétaire des animaux.

Une convention de partenariat entre la commune et l'éleveur a été signée le 9 juin 2023 dans le cadre de ce dispositif, après avoir été soumise à l'approbation du Conseil municipal le 7 juin 2023.

Compte tenu de l'évolution des conditions économiques depuis la conclusion de la convention en juin 2023, il est proposé de porter la redevance annuelle de 1 800 € à 1 920 € à compter du 1^{er} novembre 2026 et d'instaurer à compter du 1^{er} novembre 2027 un mécanisme de révision annuelle indexé sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.

La convention est renouvelable tacitement trois fois pour une durée d'un an. Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Considérant l'avis favorable de la Commission Espaces publics et Environnement du 29 septembre concernant la revalorisation de la rémunération de l'éleveur ;



Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER l'avenant (annexe 3) à la convention de partenariat pour l'éco pâturage avec M. MOCHET, éleveur à Servon-sur-Vilaine, révisant sa rémunération suivant les termes de cette dernière ;
- DE VALIDER la révision de la rémunération suivant la formule précisée dans l'avenant à la convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER